



Séance du Conseil communal du 20 juin 2017

CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

Procès-verbal de l'Assemblée du Conseil communal  
du 20 juin 2017

**Point 1. Statutaire.**

L'appel fait par le secrétaire montre la présence de 38 conseillers-ères, 4 conseillers-ères excusés-es et 3 conseillers-ères absents-es. Nous saluons la présence de Mme la Syndique, des Municipaux, du Boursier communal, des Huissières, de la Presse et du public. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le Président, M. Hostettler, signale une modification de l'ordre du jour. Au point 4, il faut ajouter : Nomination d'un suppléant du délégué à l'association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes. De plus, le point 7, Motion Chollet, Chenuz et Aubert est reporté à la séance du Conseil communal prochain. Pas de questions. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

Tous les conseillers-ères ont reçu le procès-verbal sous forme papier ou informatique. Le Président, M. Hostettler, signale une erreur dans le point 8 du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2016, Communication de la Municipalité. La commission ad-hoc concernant la piscine scolaire de Cossonay se compose de Mme Chappuis, rapporteur, de M. Yamo Njouhou, de M. Delaloye au lieu de Mme Delabays, ainsi que de M. Schmidt, suppléant.

L'Assemblée adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 mars 2017 et la correction apportée au procès-verbal du 6 décembre 2016 par 37 voix pour et une abstention.

**Point 2. Election du bureau.**

Le bureau du Conseil communal se compose, après élections tacites, des Conseillers-ères suivants-es : M. Jürg Hostettler, président, Mme Céline Kaeser, vice-présidente, Mme Isabelle Decosterd et M. Paul Hutzli, scrutateur-trice, ainsi que M. Denis Baudat et M. Arnaud Cloux, scrutateurs suppléants. M. Daniel Pasche, secrétaire du Conseil, est nommé pour la législature.

**Point 3. Préavis 04/2017.**

Mme Rime, Syndique, membre du comité de pilotage, présente le projet de la piscine des Chavannes à Cossonay. Ce projet se compose d'un ensemble scolaire, d'une piscine, d'une garderie, d'une UAPE et d'une ludothèque. Mme Rime, Syndique, présente les plans et les partenaires du projet, ainsi que les projections d'utilisation des installations et leurs implications financières. Les étapes suivantes, après accord des Communes concernées, sont la création de la PPE et la réalisation du projet.

M. Delaloye, rapporteur de la commission ad-hoc, lit son rapport. Le Président, M. Hostettler, ouvre la discussion. Pas de questions. Le Président, M. Hostettler, lit les conclusions du préavis.

Le préavis 04/2017 est adopté par 36 voix pour et deux abstentions.

**Point 4. Nomination d'un-e délégué-e et d'un-e délégué-e suppléant-e à l'association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes.**

M. Alain Delaloye est élu délégué à l'association intercommunale pour la piscine couverte des Chavannes. M. Jaurès Anicet Yamo Njouhou est élu délégué suppléant à cette même association intercommunale.

**Point 5. Préavis 05/2017. Révision du plan général d'affectation - demande de financement complémentaire de CHF 70'000.-**

M. Leuba, rapporteur, lit le rapport de la commission ad-hoc. M. Vermot, rapporteur de la commission des Finances, lit à son tour le rapport de la commission des Finances.

M. Baudat, Conseiller, demande si des aides financières étatiques pourrait être sollicitées et si l'on ne devrait pas attendre que la situation de la LAT ne se stabilise, afin de limiter les frais liés au PGA ? Mme Rime, Syndique, répond que nous sommes, selon les dires du bureau PLAREL SA, Urbanisme, à bout touchant et que nous devrions recevoir une réponse pour le début du mois de novembre 2017. Une subvention de l'Etat est éventuellement possible, mais nous devons encore faire les démarches administratives.

M. Stocker, Conseiller, nous confirme qu'un crédit de 5'000'000 FRS a été voté en 2015 pour participer au frais de révision des PGA. M. Stocker, Conseiller, fait remarquer que les Communes ont jusqu'en 2021 pour se mettre en conformité avec le plan directeur cantonal. M. Stocker, Conseiller nous informe que le plan directeur cantonal n'a pas été approuvé par le Canton et doit être encore validé par la Confédération. Le plan directeur cantonal, même si il a été approuvé par le Grand Conseil, n'a pas encore reçu l'aval de la Confédération. Pour ces raisons, M. Stocker, Conseiller, suggère qu'il est trop tôt pour aller de l'avant devant toutes ces incertitudes. M. Stocker souhaiterait qu'il y ait une information publique sur l'avance des travaux concernant la révision du PGA et une démarche participative de la population avant la présentation finale des travaux du bureau PLAREL. Mme Rime, Syndique, répond que, à ce stade de réalisation, nous ne pouvons plus intervenir sur le PGA. Seule l'application des lois mises en place est possible. Une information de la population est bien sûre prévue. La Municipalité a choisi d'aller de l'avant, dans l'espérance d'aboutir rapidement, et pour ne pas bloquer le développement de projets. M. Stocker rappelle que le plan directeur cantonal n'est pas adopté et de ce fait il est difficile d'établir un PGA qui puisse être adopté. Mme Rime, Syndique, précise que si l'on ne fait rien, on bloque la situation. M. Stocker, Conseiller, précise que l'on fait travailler le bureau d'urbanisme PLAREL, sur des bases qui ne sont pas consolidées. M. Rosat, Municipal, confirme les propos de Mme Rime, Syndique, et précise qu'au stade d'étude où se situe le PGA, et à la vue des sommes investies, nous ne pouvons pas reculer. M. Rosat, Municipal, précise que le 90% du travail est réalisé et qu'il reste 10% à mettre au point. M. Chollet, Conseiller, précise qu'il faut maintenir la pression, avancer avec le PGA et faire valoir les besoins de notre Commune. Nous avons aujourd'hui, Mme Rime, Députée au Grand Conseil, qui sera une porte-parole importante pour notre Commune.

M. Hostettler, Président, lit les conclusions du préavis 05/2017. Le préavis 05/2017 est adopté par 35 voix pour et 3 abstentions.

**Point 6. Comptes 2016 et Rapport de gestion.**

M. Hostettler, Président, présente, poste par poste, les comptes communaux 2016.

M. Chollet, Conseiller, demande, au poste 2 'Finances' point 400.00 'Impôts revenu et fortune', la raison de l'augmentation des recettes de ce poste. M. Lantheman, boursier

communal, répond qu'il est difficile de le définir, car nous ne fixons pas les conditions d'imposition. Nous pouvons imaginer que les sources sont multiples. Le trend baissier s'est stoppé. La situation est saine et nous avons gagné deux points impôts/habitants.

Mme Bernard, Conseillère, demande, au poste 3 'Domaine et bâtiments', quel genre de matériel est acquis sur le compte 311.01 'Achats de matériel'. M. Lantheman, boursier communal, lui explique que ce compte a servi à acheter deux tronçonneuses, des consommables pour ces machines et divers matériels liés à l'entretien des forêts.

M. Chollet, Conseiller, demande, au poste 'Bâtiments et Abris' point 427.01 'Location abri PC', une précision concernant la baisse de recette constatée. M. Rosat, Municipal, répond que nous ne maîtrisons pas le nombre de cours de répétition organisé par l'Armée. Nous avons signé une convention avec celle-ci. Le réfectoire militaire peut-être aussi loué par les citoyens. M. Chollet, Conseiller, a eu connaissance de rumeurs faisant penser que le confort des chambres de l'Auberge communal où logent les officiers ne serait plus satisfaisant. M. Rosat, Municipal, lui répond qu'actuellement des travaux de rénovation des salles de bains et des chambres sont en cours pour y remédier.

M. Stocker, Conseiller, demande dans quel poste se trouvent les frais liés au PGA. M. Lantheman, Boursier communal, explique que vous trouvez, dans le préavis, une liste exhaustive des paiements avec les dates. En 2016 sont comptabilisés uniquement les 4'083 FRS, concernant le PGA, que vous trouvez dans le préavis. Le solde a été comptabilisé en 2015. La facture que nous avons reçue en mars de cette année affectera donc les comptes 2017.

M. Baudat, Conseiller communal, concernant le poste 4 'Travaux' compte 460 'Egouts. Epuration', ce poste est équilibré grâce aux augmentations de taxe. Doit-on envisager de nouvelles augmentations à l'avenir ? M. Baudat, Municipal, répond que nous devons faire encore des investissements pour le séparatif et le traitement des micropolluants. On ne sait pas encore aujourd'hui qu'elle sera la politique et les frais occasionnés par ces projets, mais les frais liés à ces installations ne nous suggèrent pas une diminution des taxes liées à ce poste.

M. Sylvain Chenuz, rapporteur, lit le rapport de la Commission de gestion concernant les Comptes communaux 2016 et le Rapport de gestion communal 2016.

M. Hostettler, Président, précise que nous ne devons pas adopter le rapport de gestion communal, car il s'agit d'un outil d'information. Les Conseillers-ères sont invités, par le Président, à poser des questions sur le rapport de gestion communal 2016.

M. Baudat, Conseiller communal, demande une explication concernant un aspect technique du barrage des Barbilles. M. Baudat, Municipal, explique que des travaux ont été effectués pour compléter l'étanchéité du barrage selon les recommandations de l'hydrogéologue. Ces travaux n'ont entraîné aucune conséquence financière pour les comptes communaux.

M. Alder, Conseiller communal, souhaiterait avoir des détails concernant des projets du Parc régional du Jura dans notre Commune. M. Hostettler, Municipal, nous informe que deux projets concernent notre Commune. Il s'agit d'une renaturalisation d'une zone humide aux Barbilles et d'animations pédagogiques parcourant notre Commune et destinés aux écoles de toute la région.

M. Njouhou, Conseiller communal, demande si l'on pense installer un éclairage depuis la gare de Villars-Bozon jusqu'au village. M. Hostettler, Municipal, répond que cela fait partie des réflexions de la Municipalité.

M. Richard, Conseiller communal, demande pourquoi le traitement des boues de la Step subit des variations annuelles. M. Baudat, Municipal, lui répond qu'en fonction des accord que nous avons avec La Coudre et Mont-la-Ville, le traitement des boues peut

subir ces variations de volume.

M. Baudat, Conseiller communal, souhaite avoir des précisions concernant les travaux effectués récemment sur la voie publique. M. Hostettler, Municipal, précise qu'il s'agit de la pose du tapis final, de la finalisation des travaux, préavis en 2014, de la réfection de l'alimentation en eau potable de L'Avalanche et de la jonction avec la Poste, préavis 2015. Mme Rime, Syndique, précise que les travaux se sont réalisés seulement cette année, car l'année passée de nombreux travaux occupaient les routes de la région et que pour préserver la qualité du trafic régional, nous avons décidé de les différer en 2017. Plus de questions. La discussion est close. M. Hostettler, Président, lit les conclusions concernant les comptes communaux pour l'année 2016, ainsi que le bilan au 31 décembre 2016.

Les comptes communaux pour l'année 2016 sont acceptés et le Conseil communal donne décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2016 à l'unanimité.

#### **Point 7. Motion Chollet, Chenuz et Aubert.**

Reporté à la prochaine séance du Conseil communal.

#### **Point 8. Communication de la Municipalité.**

M. Rosat, Municipal, nous informe que le Chalet 'Le Pernoton' a été rasé. Le lieu sera restitué à la forêt. L'assainissement des écoulements du Château se fera pendant les vacances scolaires.

Mme Rime, Syndique, remercie, M. Lantheman, Boursier communal, pour son travail et nous informe que son mandat arrive à échéance. Les Conseillers-ères participant aux commissions ASICOV et de la piscine des Chavannes peuvent réserver la date du 6 septembre 2017 pour leur assermentation au sein de ces Conseils intercommunaux.

M. Hostettler, Municipal, nous informe de la réfection de l'éclairage, dans les alentours de la Grande Salle, par l'installation de réverbère à LED. Nous avons profité de la présence de l'entreprise de génie civil travaillant à L'Isle pour entretenir les parties les plus dégradées de la route montant à Châtel. Des travaux sont aussi engagés pour réaliser un entretien d'étanchéité sur les chaussées de L'Isle. De même, la rue de la Potale, la route montant au Mollendruz devant le quartier de villas et la traversée de Villars-Bozon bénéficieront des travaux d'entretien de surface. Notre choix d'intervention s'est porté selon la charge de trafic et le degré de dégradation du revêtement de la chaussée. La finalisation du chantier de La Ville se fera fin août par la pose du tapis bitumineux. Travaux qui devraient durer une dizaine de jour, les personnes touchées par ces travaux seront averties en temps utile. Pour des raisons écologiques, nos employés communaux désherbent actuellement au Karcher. Mais nous allons louer, pour essai, une machine à désherber à l'eau chaude.

#### **Point 9 Communication du bureau.**

M. Hostettler, Président, remercie les Conseillers-ère, Mme Genoud, M. Delaloye, M. Leuba et M. Salomon, qui ont aidé le bureau du Conseil lors des dernières élections cantonales. Vous avez reçu le bulletin d'inscription pour la sortie du Conseil communal à Châtel du 23 septembre 2017. Nous vous prions de nous le retourner aussi rapidement que possible pour des raisons d'organisation.

M. Hostettler, Président, félicite Mme Rime, Syndique, pour son élection au Grand Conseil et précise qu'un apéritif et une partie officielle, invitant toute la population, sont organisés le samedi 24 juin. La Municipalité et la Jeunesse de L'Isle organisent la Fête nationale le 31 juillet. Le prochain Conseil communal est programmé le 25 octobre 2017.

### **Point 10 Propositions individuelles.**

M. Baudat, Conseiller, demande quel aménagement de signalisation routière sera installé sur le parking de la Poste. M. Hostettler, Municipal, lui répond que le projet est en étude à la DGMR. Nous attendons la réponse du Voyer de l'Etat. Les travaux auront lieu en automne.

M. Hutzli attire l'attention du Conseil sur l'entretien de certaines tombes du cimetière. M. Hostettler, Municipal, nous informe que des solutions sont à l'étude.

Mme Bernard, Conseillère, remercie les services communaux pour les bacs ralentisseurs fleuris.

M. Chollet, Conseiller, nous signale que l'accès au Puits de la Venoge ne peut plus se faire par le sentier inférieur, car il est obstrué par de la végétation.

M. Tardy, Conseiller, fait remarquer que si l'année prochaine nous devons siéger par un temps de canicule, il serait bon de prévoir des boissons rafraîchissantes et déasaltérantes. Plus de propositions. La discussion est close.

M. Hostettler, Président, remercie, la Municipalité, le Boursier communal qui termine son mandat, les Conseillers-ères, le Bureau du Conseil, le Secrétaire du Conseil, les Greffières, les Huissières et les employés communaux, pour leurs prestations et leur bonne collaboration. La séance est levée à 22.15 heures.

Bureau du Conseil Communal

Le Président

Le Secrétaire

  

Jürg Hostettler

Daniel Pasche

